



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mai 2023
Français
Original : anglais

La situation à Abyei

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution [2660 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a demandé à être informé des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Il porte sur la période du 4 octobre 2022 au 18 avril 2023, écoulée depuis la publication du précédent rapport ([S/2022/760](#)), et décrit notamment les faits marquants intervenus sur les plans politique, de la sécurité et de l'état de droit, l'effet éventuel des combats qui ont éclaté au Soudan et la transition de la FISNUA en une force multinationale de maintien de la paix des Nations Unies.

II. Abyei

Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par des concertations de haut niveau entre le Soudan et le Soudan du Sud visant à renforcer la coopération sur Abyei et les questions frontalières et à ouvrir la voie à des pourparlers sur le statut définitif de la zone. Si les relations entre les parties sont bonnes et si les concertations ont suscité une dynamique positive en faveur d'échanges sur la question d'Abyei, il demeure difficile d'accomplir des progrès concrets sur le terrain et le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni à nouveau pendant la période considérée. À Khartoum le 24 octobre 2022, les présidents des comités nationaux établis par le Soudan et le Soudan du Sud, Tut Gatluak Manime, Conseiller présidentiel à la sécurité nationale du Soudan du Sud, et Mohammed Hamdan Dagalo, Vice-Président du Conseil souverain au Soudan et Chef des Forces d'appui rapide, respectivement, se sont rencontrés pour s'entretenir du statut définitif d'Abyei, qui a débouché sur un accord visant à renforcer la coopération et à régler les questions en suspens. Les parties ont décidé d'accélérer conjointement la prestation de services aux populations d'Abyei et de réactiver les mécanismes conjoints visant à fournir une assistance humanitaire et à créer un environnement propice à la paix dans la zone. Elles ont également abordé la question du paiement par le Soudan au Soudan du Sud des arriérés relatifs aux recettes engendrées par les champs pétrolifères d'Abyei. Si les conséquences des violences qui ont éclaté au Soudan le 15 avril 2023 ne peuvent être mesurées



précisément pour l'heure, il est très probable qu'elles retarderont toute nouvelle mesure en vue de l'ouverture d'un dialogue sur Abyei.

3. Le 12 janvier 2023, lors d'une réunion bilatérale à Djouba, le Président du Soudan du Sud et le Président du Conseil souverain et commandant des forces armées au Soudan se sont entretenus de la situation à Abyei et de mesures éventuelles visant à renforcer la coopération frontalière, notamment de la formation d'une force de sécurité conjointe le long de la frontière commune. Ils ont demandé également que les mécanismes existants liés à Abyei siègent à nouveau.

4. À Djouba le 18 janvier 2023, des représentants de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ont participé à une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, où les parties ont confirmé à nouveau leur accord pour reprendre les réunions régulières du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Elles ont également renvoyé certaines questions telles que la protection du pétrole de Diffra et la mise en service de la piste d'atterrissage d'Athony à leurs présidences respectives.

5. Après des mois de montée des tensions entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka dans la partie sud de la zone d'Abyei et la partie nord de l'État de Ouarrap (Soudan du Sud), le Président du Soudan du Sud a publié le 9 janvier un décret portant destitution de l'Administrateur en chef, Koul Diem Koul, désigné par Djouba, et prévoyant son remplacement par Chol Deng Alak, qui avait exercé ces fonctions de 2015 à 2017. Avant la promulgation du décret, un comité spécial du Conseil d'État de transition du Soudan du Sud s'était rendu à Abyei le 6 octobre 2022. Les membres du comité chargé d'analyser les causes des tensions entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka s'étaient entretenus avec la FISNUA, l'administration locale nommée par Djouba et d'autres interlocuteurs clefs. La mission a également accueilli la visite de l'archevêque de Yei, Elias Taban Parangi, du 15 au 17 novembre 2022, dans le cadre des efforts visant à désamorcer les tensions.

6. Au vu de la persistance des tensions entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka, le Président du Soudan du Sud a convoqué le 20 mars les gouverneurs des États de Ouarrap et des Lacs, l'Administrateur en chef d'Abyei nommé par Djouba et les chefs traditionnels ngok dinka et twic dinka, pour régler leurs différends. Ces derniers se sont engagés à cesser les hostilités et ont accepté le déploiement de forces de sécurité dans les secteurs contestés pour créer une zone tampon.

7. Le comité de haut niveau du Soudan et du Soudan du Sud sur Abyei, présidé par le Vice-Président du Conseil souverain du Soudan et Chef des Forces d'appui rapide, a tenu une deuxième série de pourparlers à Khartoum les 9 et 10 avril pour s'entretenir de la situation globale à Abyei et pour faire avancer les pourparlers sur le statut définitif de la zone, en présence de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et de représentants de la FISNUA, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). La Force a fait un exposé sur l'état de la sécurité à Abyei. Les parties ont réaffirmé leur attachement à un engagement constructif et décidé de laisser l'examen de la question du statut définitif d'Abyei aux cycles de pourparlers suivants.

Dynamique du conflit et conditions de sécurité

8. L'état de la sécurité dans la zone d'Abyei est demeuré tendu, se démarquant par des tueries sporadiques, des fusillades, des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, des enlèvements et des vols de bétail. Durant la période, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et la Police nationale sud-soudanaise se sont positionnées dans la partie sud d'Abyei, et la Police nationale soudanaise dans la partie nord de la zone, en violation de l'Accord entre le Gouvernement de la

République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei de 2011. La police du pétrole de Diffra a conservé une présence dans les installations pétrolifères de Diffra. Qui plus est, des éléments armés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone ont engendré une situation d'insécurité à Abyei, tout comme les affrontements épisodiques entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka et quelques faits de violence entre les Misseriya et les Ngok Dinka.

9. Dans l'ensemble, sur les 51 incidents armés qui se sont produits pendant la période considérée, 37 étaient des attaques directes contre des civils, qui ont fait 39 morts et 39 blessés. Ils comprenaient six accrochages entre des groupes armés, deux tirs de groupes armés, huit fusillades et sept enlèvements. La période a connu également une prolifération d'armes, notamment dans la partie sud d'Abyei, où un groupe local de jeunes se faisant appeler Tit Baai s'est constitué en force de défense, à la suite des affrontements entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka qui s'étaient produits au début de 2022. La mission a enregistré 16 cas de port illégal d'armes à feu et de munitions ; elle a confisqué par ailleurs quelque 70 armes et 9 301 munitions, qui ont été détruites par le Service de la lutte antimines. Dans ce cadre, 5 Ngok Dinka, 19 Nuer et 12 Misseriya ont été appréhendés et remis aux autorités compétentes.

10. Le principal obstacle à la protection des civils était lié aux affrontements intercommunautaires entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka, principalement de l'État de Ouarrap (Soudan du Sud), qui avaient éclaté en février 2022 au sujet d'un différend foncier. Les deux communautés ont signé un accord sur la cessation des hostilités le 4 avril 2022, qui a été violé depuis. Le 10 octobre, des Twic Dinka armés ont attaqué le marché d'Aneet dans la zone d'Agok (secteur sud). Tandis que de jeunes ngok dinka armés, qui appartiendraient au Tit Baai, cherchaient à repousser l'attaque, les assaillants ont envahi le marché d'Aneet, Jol Juk et la bande d'atterrissage d'Agok : 12 Ngok Dinka ont été blessés et 45 personnes déplacées se sont réfugiées à la base d'opérations d'Agok, cherchant à s'abriter et à se protéger. Les soldats de la FISNUA n'ont pas pu réagir immédiatement, face à l'attaque, les routes étant impraticables à la suite de graves inondations. Le 2 janvier, la localité de Rumamier (secteur sud) a été attaquée par 300 membres d'un groupe armé qui serait constitué de Twic Dinka et de Nuer. Malgré l'envoi immédiat d'une force d'intervention rapide de la FISNUA, 13 Ngok Dinka ont été tués, 5 blessés, 37 habitations incendiées et 500 civils déplacés. Le 23 février, deux Twic Dinka auraient attaqué huit Ngok Dinka à Boni (secteur sud), faisant deux morts. Le 25 février, des hommes armés indéterminés ont attaqué cinq Ngok Dinka sur la route de Rumamier, faisant deux morts.

11. Le 16 octobre, quelque 500 vacataires ngok dinka des Nations Unies ont manifesté au quartier général de la FISNUA, exigeant l'expulsion des vacataires twic dinka. Un autre groupe de Ngok Dinka s'est amassé devant la porte principale, entravant provisoirement la liberté de circulation de la mission. Le 23 octobre, quelque 300 vacataires ngok dinka ont manifesté de nouveau au quartier général de la FISNUA, menaçant une quinzaine de vacataires twic dinka ; 200 autres Ngok Dinka ont bloqué l'entrée principale. Une centaine de manifestants sont restés dans le camp pendant la nuit. Durant cette période, la Force a assuré la sécurité physique des vacataires twic dinka et la sécurité du camp a été renforcée au moyen du déploiement de forces d'intervention rapide pour sécuriser les installations clés.

12. Les conflits intercommunautaires entre les Misseriya et les Ngok Dinka ont diminué durant la période considérée. Les tensions se sont cependant envenimées à la suite de l'enlèvement de deux commerçants misseriya le 31 décembre 2022 près de la ville d'Abyei. Leurs corps mutilés ont été récupérés le 6 janvier par la FISNUA et le comité de protection de la population locale, tandis que les dirigeants misseriya

imputaient la responsabilité des faits aux Ngok Dinka et exigeaient de la FISNUA qu'elle en fasse traduire les auteurs en justice. La mission a notifié officiellement les parties du décès des commerçants et a proposé, pendant la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en janvier, la création d'une équipe d'enquête conjointe.

13. Les vols de bétail ont également diminué pendant la période considérée. Toutefois, à la suite de la montée des tensions, notamment entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka, le nombre de destructions d'habitations de civils a plus que doublé pour passer à 340, ce qui a entraîné une augmentation des déplacements internes dans le secteur sud.

14. Lors de deux incidents connexes qui se sont produits le 25 novembre, trois agents des Nations Unies recrutés sur le plan local ont été victimes d'une piraterie routière, et deux officières d'état-major de la FISNUA ont été harcelées par une dizaine de jeunes armés de couteaux dans les parages du quartier général de la FISNUA. Le personnel, dans les deux cas, s'en est sorti indemne. Entre-temps, le 2 janvier, deux travailleurs humanitaires ont été tués lors de tirs croisés entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka à Rumamier (secteur sud).

15. À la mi-octobre, la FISNUA a été informée que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, avec l'aval de leurs homologues sud-soudanais, utiliseraient également la bande d'atterrissage d'Agok à titre provisoire pour la relève de leurs contingents dans les casernes de Rumkor et de Majak-Kol, au sud de la zone d'Abyei. Des agents de la Police nationale sud-soudanaise se sont également établis à Agok, à l'intérieur de la zone d'Abyei. Les 1^{er} et 2 mars, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont déployées près d'une structure médicale relevant d'une organisation non gouvernementale internationale dans le secteur de la jonction d'Athony. Le 13 mars, un chef de police sud-soudanais a empêché une patrouille nocturne de la FISNUA de se déplacer au-delà du secteur d'Agok.

16. Le 19 mars, le Chef par intérim de la mission et commandant de la force s'est entretenu à Agok avec le Chef adjoint des forces sud-soudanaises qui y sont stationnées et comprennent, selon ce dernier, quelque 300 militaires, 100 agents du renseignement et 100 agents de police. La FISNUA a indiqué au Chef adjoint que la présence des forces sud-soudanaises à Agok contrevenait aux accords antérieurs ou en cours et ajouté qu'elles devraient évacuer les bâtiments administratifs et les écoles qu'elles occupaient. Des notes verbales sur la question ont également été adressées au Gouvernement sud-soudanais.

17. Le 18 novembre, la FISNUA a observé la présence d'une cinquantaine d'agents de la Police nationale soudanaise à Farouk, dans la partie nord d'Abyei, et demandé dans une note verbale que le Gouvernement soudanais ordonne le retrait de ces agents de la zone d'Abyei. Lors de faits distincts, deux officiers des forces aériennes soudanaises ont effectué une patrouille dans le nord d'Abyei le 26 décembre pour réprimer une manifestation à la raffinerie de pétrole de Diffra. La FISNUA a adressé des notes verbales au Gouvernement soudanais en novembre et en décembre sur la question.

18. Face à ces menaces imminentes, la FISNUA a pris des mesures préventives de déploiement physique, en s'aidant de son système d'alerte rapide, qui avait signalé des vols de bétail, des violences intercommunautaires et des violences domestiques, entre autres faits nouveaux. Pendant la période considérée, quelque 10 871 patrouilles terrestres et 13 patrouilles aériennes ont été effectuées dans la zone d'Abyei, en application du mandat de la FISNUA lié à la protection des civils.

Reconfiguration de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

19. La reconfiguration de la FISNUA à partir d'une Force constituée d'effectifs provenant principalement d'un seul pays fournisseur de contingents en une Force multinationale dont les contingents sont issus de huit pays est en voie d'être achevée. Des soldats du Bangladesh, de la Chine, du Ghana, de l'Inde, du Népal, du Nigéria, du Pakistan et du Viet Nam ont été pleinement déployés. Des unités du Bangladesh, du Népal, du Pakistan et du Viet Nam se sont déployées avec 100 % de matériel appartenant aux contingents, le contingent indien avec 30,5 %, le bataillon ghanéen avec 56 % et le personnel de l'hôpital de niveau II+ du Ghana avec 65 %. Du fait des exigences opérationnelles dans la zone de la mission, les soldats nigériens ont été déployés sans matériel appartenant aux contingents et la mission a fourni provisoirement à l'unité du matériel appartenant à l'ONU. Si des dispositions avaient été prises pour que tous les contingents soient à pleine capacité d'ici à la fin de mai 2023, les violences qui ont éclaté au Soudan en avril devraient entraîner des délais dans le déploiement du matériel appartenant aux contingents, susciter une pénurie concernant les principales fournitures et influencer le calendrier de la relève des contingents.

20. Au cours de la période considérée, une section exclusivement féminine, composée de 27 femmes, représentant 4,73 % du bataillon indien, a été déployée à la FISNUA. Au 30 mars, les femmes constituaient 6,85 % des soldats et 23 % des officiers d'état-major et des observateurs militaires.

Atteintes à la liberté de circulation

21. Au cours de la période considérée, quatre atteintes à la liberté de circulation ont été enregistrées. Des membres misseriya du comité mixte pour la paix entre les communautés ont notamment restreint le passage des convois de véhicules loués par la FISNUA aux postes de contrôle illégaux érigés le long de la principale route d'approvisionnement du marché d'Amiet et ont exigé des droits de passage. Les 25 et 26 janvier, des agents ngok dinka de la FISNUA recrutés sur le plan national se sont vu empêcher le passage par des Misseriya au marché d'Amiet et un déplacement en direction du nord. Le 1^{er} février, la FISNUA a adressé une note verbale au Ministère soudanais des affaires étrangères, demandant que ces activités cessent. Du 24 au 26 février, des membres misseriya du comité mixte pour la paix entre les communautés ont empêché le passage de deux camions malaxeurs, loués par la FISNUA, au marché d'Amiet. Le béton était destiné au projet de remplacement du camp de la FISNUA à Dokura, mais des membres du comité ont invoqué prétendument des projets de construction en faveur des Ngok Dinka. La FISNUA et en particulier les pays qui fournissent des contingents se sont concertés avec l'administration locale désignée par Khartoum à Diffra et les autorités soudanaises pour veiller à la levée rapide du blocus.

Dialogue intercommunautaire

22. La FISNUA a poursuivi ses contacts avec les autorités locales misseriya et ngok dinka, les chefs traditionnels, la société civile, les jeunes, les femmes et d'autres parties prenantes clefs pour promouvoir un dialogue intercommunautaire, en particulier avant la période de transhumance. Elle a organisé une activité de cohésion sociale le 16 novembre 2022 au marché d'Amiet pour s'entretenir des questions de sécurité avant la transhumance, une heure avant d'être informée que les représentants ngok dinka n'y participeraient pas, à la demande de l'Administrateur en chef nommé par Djouba. Néanmoins, 37 membres misseriya, notamment des représentants du comité de protection de la population locale misseriya, du comité de protection conjoint, du comité mixte pour la paix entre les communautés et du tribunal

traditionnel, ainsi que des femmes et des jeunes, étaient présents à la réunion et ont demandé la reprise du dialogue.

23. Au début de 2023, la FISNUA a continué de se concerter dans les capitales et sur le plan local avec les principales parties prenantes pour convoquer la conférence de paix saisonnière, qui s'est tenue à Todach, dans la zone d'Abyei, du 20 au 23 mars. Facilitée par la FISNUA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Concordis International, elle a réuni des membres Ngok Dinka et Misseriya et abouti à la signature d'un accord, notamment sur la cessation des hostilités, la liberté de circulation, la nécessité de réactiver le comité mixte pour la paix entre les communautés et la poursuite du dialogue de paix. Après la conférence, la FISNUA a veillé à ce que l'accord soit largement diffusé et expliqué au niveau local dans l'ensemble de la zone d'Abyei. Toutefois, cinq vols de bétail se sont produits depuis la fin de la conférence, dont la plupart auraient été commis par des Nuer. En particulier, dans la zone de Shegeg (secteur sud) le 27 mars, trois éleveurs misseriya ont été tués et leur bétail volé, prétendument par des Nuer. Le 6 avril également, une dizaine de Nuer ont attaqué des éleveurs misseriya au nord-ouest de Noong (secteur centre). Malgré l'intervention rapide de la FISNUA, deux Misseriya et trois Nuer ont été tués dans l'attaque. La FISNUA s'est concertée immédiatement après les événements avec les dirigeants des deux communautés pour désamorcer les tensions.

24. La FISNUA a continué de se coordonner avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour concourir à l'action menée par le Gouvernement soudanais à l'appui du rapprochement entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka. Quatre réunions de coordination avec la participation des autorités sud-soudanaises et de représentants de la MINUSS, de la FISNUA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'OIM se sont tenues du 15 octobre 2022 au 15 mars 2023 pour s'entretenir des moyens d'atténuer les tensions entre les deux communautés. Le 15 novembre, la FISNUA a facilité la visite de deux jours de l'archevêque Elias Taban Parangi, qui a mené à une réduction provisoire de la violence. Les 18 et 19 mars, elle a également facilité les transports à Kuacjok (État de Ouarrap) d'un groupe de chefs ngok dinka, présidé par le Chef suprême Bulabek Deng Kuol, et de l'Administrateur en chef désigné par Djouba, Chol Deng Alak, pour examiner les tensions intercommunautaires avec le Gouverneur de l'État de Ouarrap et les homologues twic dinka sous les auspices du Président du Soudan du Sud. Du 28 au 31 octobre 2022, un dialogue intercommunautaire mené par la société civile s'est tenu à Wau (Soudan du Sud), facilité par l'OIM et appuyé par la FISNUA, la MINUSS et Concordis International, entre des habitants du comté de Twic et d'Abyei. À l'issue de la réunion, les parties ont publié un communiqué conjoint, s'attachant à cesser les hostilités et à poursuivre leurs contacts. Enfin, la FISNUA a aidé quelque 46 représentants ngok dinka, dont l'Administrateur en chef désigné par Djouba, à se concerter avec leurs homologues twic à Wau du 3 au 6 avril. Si la réunion n'a pas débouché sur la signature d'un accord, les représentants des deux communautés se sont entendus en principe sur des éléments tels que la cessation des hostilités.

25. Le 4 janvier, immédiatement après l'attaque du 2 janvier à Rumamier, la FISNUA a facilité la visite de neuf chefs traditionnels ngok dinka visant à aider les personnes touchées par l'attaque et à instaurer la confiance parmi les habitants. Le 31 janvier, le Chef de la mission par intérim et commandant de la force s'est rendu également à Rumamier et une base opérationnelle temporaire a été rétablie dans le secteur. Les 182 personnes qui avaient été déplacées de Rumamier à la ville d'Abyei y sont retournées depuis.

État de droit

26. Aucun progrès n'a été accompli sur la plan de la création du Service de police d'Abyei du Soudan et du Soudan du Sud. La police des Nations Unies a continué de se concerter avec des chefs traditionnels, des représentants des autorités locales, des jeunes et des femmes, pour accroître leur participation aux questions liées à l'état de droit et renforcer les capacités des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte au moyen du partage de locaux, du mentorat et de la formation. Sur ce dernier plan, des membres du comité de protection de la population locale et du comité de protection mixte (403 hommes et 162 femmes) ont été formés aux techniques policières de base et ont reçu des lampes torches portables et rechargeables, des imperméables, des vestes réfléchissantes, des T-shirts, des casquettes et des articles de papeterie.

27. La police des Nations Unies a rénové le centre de détention du comité de protection mixte au marché d'Amiet et effectué 384 visites dans trois centres de détention. Elle a également construit un nouveau poste du comité de protection de la population locale au marché de Nynkwach (secteur centre). Elle a procédé à des vérifications et à des contrôles des membres du personnel désignés par les chefs traditionnels pour s'acquitter de tâches dans 53 postes du comité de protection de la population locale (1 223 membres du personnel, dont 181 femmes) et 1 poste du comité de protection mixte (52 membres du personnel, dont 4 femmes), en étroite collaboration avec les chefs traditionnels et l'administration locale. Si les comités de protection de la population locale augmentent en nombre et en force, le coordonnateur du comité de protection de la population locale ngok dinka a été transféré hors de la zone d'Abyei à la suite de pressions exercées par le groupe de jeunes armés Tit Baai.

28. La police des Nations Unies a mené 3 027 activités liées à l'ordre public, en mettant l'accent sur la prévention et la réduction de la criminalité et sur la sécurité routière. Ces activités comprenaient 315 campagnes visant à faire comprendre que les auteurs d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre doivent répondre de leurs actes, et à protéger les droits des femmes et des enfants. En outre, des campagnes ont été menées à l'intention de 277 élèves, dont 127 filles, pour empêcher les maltraitements d'enfants, y compris les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines.

29. La police des Nations Unies a mené 1 179 patrouilles de proximité interactives, visant à encourager les citoyens à participer à la prévention de la criminalité. Les comités de protection de la population locale dans les secteurs du centre et du sud ont enregistré 616 infractions de droit commun du 13 octobre au 31 mars, soit une baisse de 400 cas par rapport à la précédente période considérée, ce qui s'explique en partie par les mesures de prévention de la criminalité. La police des Nations Unies a également effectué 930 patrouilles, 284 patrouilles indépendantes d'observation et 4 patrouilles de reconnaissance aérienne en tandem avec des observateurs militaires et des observateurs nationaux.

30. Du 28 novembre au 8 mars, la police des Nations Unies a mis à profit le déploiement d'un spécialiste des questions pénitentiaires du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires pour aider à l'élaboration de documents directifs et au renforcement des capacités des membres du comité de protection de la population locale s'acquittant de fonctions liées à la détention. De plus, un expert de la Force de police permanente a été déployé à la mission du 9 décembre au 9 mars pour aider au renforcement des capacités des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte.

31. La police des Nations Unies a déployé deux policiers hors unités constituées à la base d'opérations de Goli afin de renforcer sa présence dans le nord d'Abyei.

Situation des droits humains

32. La situation des droits humains demeure caractérisée par l'impunité des crimes et des atteintes aux droits humains, notamment des violences sexuelles et fondées sur le genre. Pendant cette période, les spécialistes des questions pénitentiaires de la FISNUA ont continué de surveiller les centres de détention afin de déceler d'éventuelles violations des droits humains, notamment des peines disproportionnées pour des délits mineurs. Sur les 638 personnes détenues, 41 % l'étaient pour des délits mineurs. En outre, en octobre 2022, quelque 38 enfants abandonnés risquant d'avoir maille à partir avec la justice, dont 11 filles, ont été répertoriés. Pendant la période considérée, la mission a également appréhendé trois jeunes hommes n'ayant pas l'âge de la majorité et étaient en possession d'armes dans la zone d'Abyei. Elle a continué de sensibiliser ses interlocuteurs quant au fait que le recrutement ou l'utilisation de mineurs pour propager la violence constituait une violation du droit international.

33. La mission a continué de fournir aux populations locales l'appui nécessaire au renforcement des capacités et une formation aux droits humains, en portant principalement son attention sur les violences sexuelles et fondées sur le genre et notamment sur des campagnes de sensibilisation aux droits des femmes et des enfants, des formations à l'intention de la société civile et l'appui à un mécanisme d'orientation par lequel des personnes rescapées peuvent signaler des cas de violence fondée sur le genre, en personne ou au téléphone, au moyen d'un bureau actif en permanence, géré par quatre femmes qui sont membres des comités de protection de la population locale. Le 10 décembre, dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », la FISNUA a collaboré avec les autorités locales, les chefs traditionnels et les organisations non gouvernementales locales et a formé et sensibilisé quelque 500 citoyens aux questions des droits humains. Dans le même temps, 23 défenseurs des droits humains ont été honorés. La mission a continué de se concerter avec les chefs traditionnels et les habitants sur la question du mariage des enfants.

34. Pour garantir l'intégration des droits humains dans l'ensemble de la mission, trois formations sur les droits humains et les questions de genre ont été dispensées à 66 des membres de son personnel, dont 26 femmes. La FISNUA a accueilli à la fin du mois de mars un attaché de liaison chargé de fonctions liées aux droits humains afin d'améliorer sa capacité d'étayer les violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

Situation humanitaire

35. L'environnement de travail des organisations humanitaires est resté complexe au vu des considérations liées au conflit et aux changements climatiques. En janvier 2023, 5 membres d'organismes des Nations Unies et 14 d'organisations non gouvernementales fournissaient une aide humanitaire à quelque 212 000 personnes vulnérables dans la zone d'Abyei. La faiblesse de la présence des intervenants humanitaires dans le nord d'Abyei ainsi que les obstacles d'ordre logistique, l'insécurité et les sensibilités politiques ont accentué le problème. La FISNUA a collaboré avec l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de faciliter la distribution de matériel de secours, y compris des abris et des articles de base, à 800 familles de déplacés.

36. Les épisodes de violence ont également entravé les opérations humanitaires. À Abyei, six organisations humanitaires se sont retirées d'Agok du fait des violences en février 2022 et ont suspendu la fourniture de services dans cette zone. Deux travailleurs humanitaires sont morts au cours de l'attaque qui s'est produite à Rumamier le 2 janvier 2023. Des incendies ont détruit bon nombre d'habitations et de propriétés, touchant quelque 978 personnes. En mars 2023, environ 30 000

personnes étaient déplacées, dont 2 500 vivaient dans des sites temporaires de déplacés dans la ville d'Abyei. La FISNUA a continué d'aider les organisations humanitaires à venir en aide aux victimes.

37. Des inondations et de fortes pluies ont touché plus de 92 000 personnes dans le sud et le centre d'Abyei et 18 000 personnes dans le nord d'Abyei et ont gravement entaché la fourniture de l'aide humanitaire. La FISNUA a cependant facilité les déplacements du personnel et des cargaisons humanitaires. D'octobre à décembre 2022, une épidémie a tué un grand nombre de bovins. Plus de 1 500 carcasses ont été collectées et incinérées par la FISNUA à proximité de la ville d'Abyei. La production alimentaire est restée insuffisante pour couvrir les besoins des habitants de la région, à tel point qu'il a été estimé qu'au début de l'année 2023, la zone d'Abyei se retrouverait dans la quatrième phase du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

38. Cette période a également été marquée par un afflux important de réfugiés. En octobre, 129 Érythréens, dont certains avaient déjà obtenu le statut de réfugié au Soudan ou demandé l'asile au Soudan du Sud et étaient temporairement hébergés au marché d'Amiet, ont tenté d'emprunter Abyei comme voie de sortie vers l'Ouganda et le Kenya en passant par le Soudan du Sud. Avec l'appui du Haut-Commissariat, ces personnes ont reçu un abri et une aide alimentaire de la part d'organisations humanitaires et se sont, depuis, réinstallées ailleurs, de leur propre gré.

39. L'accès aux services de base a continué d'être entravé par la faiblesse, voire la carence, des services publics, notamment dans les domaines de la santé publique, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de l'éducation et de la protection ainsi que de l'assistance technique à l'agriculture et à l'élevage. Par exemple, sur les 36 centres de santé dans le sud et le centre d'Abyei, seuls 16 sont opérationnels, du fait de la limitation des capacités et de l'insuffisance des ressources. Dans le nord d'Abyei, cinq établissements de santé n'ont pas reçu de fournitures médicales depuis 2017. Dans toute la zone d'Abyei, les infrastructures scolaires sont lamentables, les enseignants ne sont pas rémunérés et le matériel pédagogique est pratiquement inexistant.

40. Il convient de relever la demande de services de base dans le nord d'Abyei. La population n'avait pas accès à des services de soins de santé primaires, manquait cruellement de médicaments, de personnel soignant qualifié et de laboratoires et ne bénéficiait que d'un système d'orientation limité. Les populations locales, les éleveurs et les personnes déplacées ont connu de graves pénuries d'eau et bon nombre d'habitants n'avaient pas d'installations sanitaires de base. L'absence d'articles non alimentaires et le niveau de logement inférieur aux normes ont exposé encore davantage les familles à des risques accrus en matière de santé et de protection.

41. Malgré ces graves difficultés, les agents humanitaires ont cherché à renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition, les systèmes d'information d'alerte rapide et la diversification des moyens de subsistance agropastoraux, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie, l'accès aux marchés et la gestion des ressources naturelles, tout en luttant contre les maladies animales transfrontalières.

Les femmes et la paix et la sécurité

42. La mission a continué de préconiser la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité à Abyei : 87 femmes ont donc été recrutées dans les comités de protection de la population locale, nouvellement créés dans le nord d'Abyei, représentant 25 % de l'ensemble des membres. De même, en octobre 2022, neuf femmes ngok dinka ont participé à la conférence organisée par la société civile à Wau (Soudan du Sud), au cours de laquelle elles ont dialogué avec des femmes twic dinka

qui se sont mobilisées par la suite en faveur de l'unité et de la paix et de la participation des femmes comme agentes de paix. Quatre femmes ngok dinka et trois femmes misseriya ont participé à la conférence de Todach qui s'est tenue du 20 au 23 mars, représentant 10 % des personnes présentes. Les femmes ont formulé, au nom des communautés, des recommandations qui ont été saluées par les chefs traditionnels et ont éclairé l'accord final qui a résulté du dialogue. Des dirigeantes des deux communautés étaient également signataires de l'accord.

43. La FISNUA a revitalisé les réunions consultatives sur les femmes et la paix et la sécurité avec l'Association des femmes d'Abyei constituée d'une centaine de femmes, représentant des personnes déplacées ngok dinka et nuer, des femmes handicapées, des veuves, le bureau de lutte contre la violence fondée sur le genre du comité de protection de la population locale d'Abyei et des juges traditionnels. Elle a également recruté 80 femmes misseriya sur des questions liées à la paix et à la justice. Ses sections mixtes chargées des relations avec la population ont eu des échanges avec la population, notamment avec des habitantes des villages sensibles touchés par des conflits, afin de renforcer son appréciation de la situation et d'améliorer l'alerte rapide liée à des interventions de protection des civils tenant compte des questions de genre.

44. Le 27 novembre, la FISNUA, sous la direction du chef de la police civile, a établi un comité mixte de femmes pour la paix dans la section d'Amiet, comprenant 32 représentantes misseriya, ngok dinka et twic dinka. Le comité s'est réuni trois fois pour fournir un appui aux femmes et aux enfants vulnérables dans le secteur d'Amiet. La FISNUA a continué également d'épauler six coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes au sein du comité mixte de femmes pour la paix, qui gèrent le service d'accueil pour les femmes à Amiet, afin de pouvoir répondre effectivement aux préoccupations des femmes et des enfants.

45. Au cours de la période considérée, 11 cas de violences sexuelles et fondées sur le genre, subies par 7 femmes et 4 filles, ont été signalés aux bureaux de lutte contre la violence fondée sur le genre, dont un viol ayant entraîné la mort de la victime, deux cas d'enlèvement et de viol impliquant deux filles, six cas de violence domestique contre six femmes et un cas de mariage forcé concernant une fille.

46. La police des Nations Unies a continué de conseiller les comités de protection de la population locale pour traiter ces affaires, qui ont débouché sur l'arrestation des sept auteurs présumés et sur deux condamnations. La FISNUA a mené 223 campagnes et formé 274 femmes et 365 hommes en collaboration avec l'African Christian Ecumenical Alliance, des organismes, fonds et programmes, ainsi que des organisations non gouvernementales internationales, sur des questions liées aux violations des droits humains, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. L'un des effets positifs de la formation a été la désignation, par les habitants de Todach en octobre 2022, de six responsables de la lutte contre la violence de genre, et une augmentation notable du nombre de signalements de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, par rapport à la période précédente.

47. En ce qui concerne l'intégration des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, la FISNUA a renforcé la sensibilisation à ces questions en tant qu'élément central de l'efficacité opérationnelle de la mission et a mis à profit les sections mixtes chargées des relations avec la population pour se concerter avec les habitantes et répondre à leurs besoins précis en matière de protection et de sécurité.

Les jeunes et la paix et la sécurité

48. Le 17 octobre 2023, la FISNUA a facilité un atelier sur le système d'alerte rapide, auquel ont participé 16 jeunes de zones sensibles dans les secteurs du sud et

du centre. Elle a ainsi reçu plus de cinq alertes rapides du réseau de jeunes, qui l'ont aidée à avoir une meilleure perception de la situation. Elle a également organisé deux séminaires de sensibilisation à l'intention de 35 diplômés d'universités de l'Union de la jeunesse d'Abyei afin de débattre de l'effet de la mésinformation et de la désinformation sur la situation de la zone, et notamment des dangers de la radicalisation et du rôle essentiel des jeunes en tant qu'agents de paix. Les jeunes ont également participé activement à la conférence saisonnière sur la paix qui s'est tenue à Todach du 20 au 23 mars.

Opérations du Service de la lutte antimines

49. Le Service de la lutte antimines est resté pleinement déployé au quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kadougli et aux deux bases d'opérations actives dans le secteur 2, ce qui a favorisé 44 missions de surveillance terrestre. Le Service a estimé que quelque 408 573 mètres carrés de terrain dans la zone d'Abyei étaient sans danger pour la FISNUA, les acteurs humanitaires et la population locale. Le terrain recouvrait les bases opérationnelles temporaires de la Force et les itinéraires de patrouille visant à en améliorer la mobilité, conformément au plan de déploiement pendant la saison sèche. Il comprenait également deux zones suspectées d'être contaminées par des mines terrestres, Koladit et Luki, juste au nord-ouest de Noong (secteur sud). Ces activités ont permis de récupérer 66 restes explosifs de guerre, qui ont ensuite été détruits dans le cadre de démolitions contrôlées. L'action de déminage a également contribué au bon déroulement des activités des jeunes et de la société civile au centre de formation professionnelle d'Abyei, où le déminage de la couche superficielle a permis de retirer un reste explosif de guerre et 187 éléments de munitions de 7,62 mm.

50. Le Service de la lutte antimines a poursuivi l'éducation au danger des engins explosifs par la tenue de 310 sessions auxquelles ont participé 3 358 habitants (651 hommes, 752 femmes, 1 172 garçons et 783 filles) de la zone d'Abyei. Les habitants, y compris des enfants, des éleveurs et des personnes déplacées, ont reçu du matériel éducatif adapté à la situation locale, visant à les sensibiliser aux restes explosifs de guerre. En outre, 10 sessions sur les restes explosifs de guerre ont été organisées dans le cadre de la formation initiale de la FISNUA, sensibilisant 214 membres de son personnel militaire et civil, dont 13 femmes.

51. Le Service de la lutte antimines a continué d'entretenir et de fournir 16 véhicules à l'épreuve des mines aux soldats de la FISNUA dans le cadre d'un accord de cession de droit d'usage, qui a été prolongé jusqu'au 31 mai, en attendant l'arrivée prévue du matériel appartenant aux contingents. Il a appuyé directement l'équipe intégrée pour la mobilité de la Force, dont le modèle de déploiement découle directement de la conception du Service relative au déploiement d'une équipe de déminage autosuffisante.

Programme conjoint des équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud pour Abyei

52. Les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud ont parachevé, avec la FISNUA, les dernières dispositions administratives internes requises en vue de l'application commune du programme conjoint pour Abyei.

53. Pendant les premières phases de l'application du programme, la FISNUA a collaboré étroitement avec les coordonnateurs résidents au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi qu'avec les partenaires de réalisation basés à Djouba et à Khartoum de l'OIM, du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial (PAM). Parmi les projets mis en œuvre, l'OIM a fourni des vaccins essentiels à la survie aux établissements de santé et aux dispensaires mobiles

le long du couloir de migration, notamment au marché d'Amiet, à l'hôpital d'Ameth-Bek, au dispensaire mobile de Dokura, au dispensaire mobile du site de déplacés de Nyankwach et à l'hôpital civil d'Abyei.

54. En outre, l'OIM utilise les fonds consacrés aux programmes conjoints pour continuer d'assurer une formation professionnelle au Centre d'Abyei, où 31 jeunes femmes et 59 jeunes hommes ont été formés à la maçonnerie, à l'informatique et à la couture. Elle a également acheté le matériel nécessaire, comme des kits de démarrage, destiné aux stagiaires. Le PAM a établi pour sa part un centre de nutrition au marché d'Amiet par l'entremise de son partenaire de réalisation, Save the Children. Le centre, qui est devenu opérationnel le 17 avril, pourra traiter chaque mois quelque 79 enfants âgés de 6 à 59 mois et 111 femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition modérée ou aiguë.

III. Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière : progrès réalisés par rapport aux critères définis

55. L'état de la sécurité dans certains secteurs de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée était tendu. En particulier, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans l'opposition est demeuré présent dans les secteurs de Tonga, Fanyikang et Abou Qoussa/Wunkur au Soudan du Sud. Des affrontements armés opposant des factions Agwelek et Kit-Gwang qui cherchaient à contrôler le secteur ont éclaté à trois reprises entre le mois d'octobre 2022 et le mois de janvier 2023, à la suite desquels 238 personnes ont été déplacées, dont 165 femmes et 21 enfants, qui ont cherché à obtenir une protection et une assistance humanitaire à la base d'opérations 22 (Abou Qoussa/Wunkur). En décembre 2022, la faction Kit-Gwang a exigé du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière le versement d'un loyer en échange de l'utilisation de la base d'opérations et a menacé de recourir à la force si ses demandes n'étaient pas satisfaites. Les tensions ont entravé les opérations du Mécanisme conjoint, y compris le déploiement des observateurs nationaux des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à la base d'opérations d'Abou Qoussa/Wunkur. En outre, la présence de compagnies pétrolières de part et d'autre de la frontière et les efforts visant à protéger leurs oléoducs ont souvent entraîné des restrictions aux mouvements des patrouilles du Mécanisme conjoint dans la région.

56. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a néanmoins effectué 90 % des missions régulières de surveillance aérienne et terrestre prévues dans l'un des deux secteurs et a continué à mieux faire connaître son mandat, en particulier dans la zone de Panakuach, à la périphérie de Tichwin. Dans le même temps, tant le Soudan du Sud que le Soudan ont maintenu un groupe d'agents de police à Tichwin dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, dont le nombre exact n'est pas connu.

57. Durant les derniers mois de 2022, la FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ont élaboré une stratégie consistant à rendre de nouveau opérationnel le secteur 1 en plusieurs phases. Sur la base de cette stratégie, le Mécanisme conjoint a adressé en décembre 2022 une note verbale aux autorités sud-soudanaises pour demander l'autorisation et la participation à une évaluation planifiée du secteur 1.

58. Compte tenu de la situation au Soudan, l'aéroport situé près du quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kagouli (Soudan) a été fermé. Du fait des combats, des problèmes d'accès et de

réapprovisionnement ont été signalés dans les bases d'opérations d'Abou Qoussa/Wunjur et de Tichwin.

59. Le 17 janvier 2023, le Comité mixte de sécurité a tenu une réunion à Djouba, suivie le 18 janvier 2023 d'une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité coprésidée par les Ministres soudanais et sud-soudanais de la défense. Aux deux réunions, la FISNUA a insisté sur les conditions de sécurité difficiles régnant le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La stratégie commune des parties a été de mettre en œuvre les engagements pris par le Président du Soudan du Sud et le Président du Conseil souverain du Soudan et Chef des Forces armées soudanaises à la réunion à Djouba du 12 janvier 2023, qui avait porté sur le renforcement des relations bilatérales. Ils ont notamment insisté sur la nécessité de rendre à nouveau opérationnel en priorité le secteur 1 du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de déployer des observateurs nationaux à la base d'opérations 22 (Abou Qoussa/Wunkur).

60. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est engagé en faveur d'un redéploiement des forces hors de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Il a également décidé de reprendre les préparatifs en vue de la réouverture des couloirs de passage de la frontière à Kost-Renk, tout en préconisant une stratégie visant à sensibiliser les autorités et les habitants, le long de la frontière commune, y compris à Gok Machar, afin d'aider à rendre à nouveau opérationnel le secteur 1. Il a demandé en outre au Chef des Forces de défense sud-soudanaises et au Chef d'état-major des Forces armées soudanaises de former notamment un comité chargé de surveiller la mise en œuvre du redéploiement des forces respectives de chaque pays hors de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La prochaine réunion du Mécanisme conjoint doit se tenir le 1^{er} mai.

61. La Commission frontalière mixte ne s'est pas réunie durant la période considérée.

IV. Questions administratives et appui à la mission

62. Au 31 mars, l'effectif du personnel civil de la mission était de 285 agents, dont 168 recrutés sur le plan international, 32 Volontaires des Nations Unies et 85 agents recrutés sur le plan national, l'effectif autorisé étant de 186 agents recrutés sur le plan international, 37 Volontaires des Nations Unies et 93 agents recrutés sur le plan national. Les femmes représentaient 24 % de la composante civile.

63. Conformément à la directive du Secrétaire général et s'inspirant du plan d'application de l'égalité femmes-hommes et du plan de travail pour 2021-2023 axé sur le recrutement et la rétention accrus de personnel féminin, la FISNUA a continué de s'employer à accroître le nombre de femmes en poste dans la mission et a vu des gains appréciables sur le plan du personnel féminin recruté sur le plan national, qui a augmenté de 5 % durant l'année écoulée. De plus, dans la composante opérationnelle, quatre emplois de P-5 sont occupés par des femmes, contre 25 % au cours de la période précédente.

64. Au 2 avril, les effectifs militaires de la FISNUA s'élevaient à 3 047 personnes, dont 233 femmes et 2 814 hommes (118 officiers d'état-major et 114 observateurs militaires). Les effectifs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière comptaient 524 personnes, dont 25 femmes et 499 hommes (480 soldats, 13 officiers d'état-major et 23 observateurs militaires). Les femmes représentaient 8 % de l'ensemble du personnel militaire. Sur les 160 membres de la Compagnie de défense de la base nigériane qui sont désormais pleinement présents sur le terrain, 31 sont des femmes.

65. La FISNUA a continué de progresser sur le plan de la parité et de la représentation des femmes parmi les soldats. Des réunions interactives périodiques sur les questions pouvant influencer sur les conditions de vie des femmes dans la mission ont été organisées entre les soldates de la paix et l'équipe de direction de la mission et les équipes de génie, y compris l'intégration d'éléments de l'Initiative Elsie à la gestion du projet de camp intelligent, lequel vise à accroître la participation et la représentation véritables des femmes au moyen de l'amélioration des conditions de vie. Les représentants du projet Elsie qui ont visité la mission le 14 décembre ont rencontré des soldates de la paix, et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel s'est entretenu le 5 mars avec des soldates de la paix sur le site du projet.

66. Au 2 avril, la police des Nations Unies comptait 41 policiers hors unités constituées, dont 20 femmes. Le Gouvernement soudanais n'a pas encore délivré de visas aux 107 policiers hors unités constituées supplémentaires, ce qui porterait le nombre total de policiers hors unités constituées à 148, comme l'y a autorisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2469 (2019) et ses résolutions ultérieures. En outre, aucun progrès n'a été enregistré concernant le déploiement des trois unités de police constituées, les visas n'ayant toujours pas été délivrés, ce qui a fortement entravé la capacité de la FISNUA de s'acquitter de son mandat relatif à l'état de droit.

67. Au 31 mars, le Gouvernement soudanais avait accordé 1 192 visas aux membres du personnel de la FISNUA durant la période considérée, alors que quelque 220 demandes de visa étaient toujours en attente, dont 21 pour le personnel civil, 157 pour le personnel militaire, 34 pour des prestataires, 3 pour la police des Nations Unies, en excluant ceux demandés précédemment en vue du déploiement total du personnel autorisé de la police des Nations Unies, et 1 pour un consultant.

68. Des bases opérationnelles de compagnie de la FISNUA sont restées déployées à Diffra, Goli et Todach (secteur nord), Dokura/Rumajak, Noong et Abyei (secteur centre), Highway (secteur centre) et Marial Achak, Athony, Banton, Tejalei et Agok (secteur sud). Le plan de déploiement pour la saison sèche de 2022-2023 visant à augmenter la mobilité de la Force comprenait les bases opérationnelles temporaires de Dungoup (secteur centre) et de Rumamier (secteur sud) qui étaient déjà établies et occupées par des soldats. Les travaux de génie à la base opérationnelle temporaire de Leu (secteur sud) et d'Oum Khariet (secteur nord) en sont aux phases finales en vue du déploiement des troupes. Les bases opérationnelles temporaires ont continué d'opérer de façon saisonnière et ont été positionnées le long des routes migratoires, principalement durant la saison des pluies. Le quartier général du secteur 2 du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kadougli disposait de deux bases d'opérations opérationnelles : Tichwin et Abou Qoussa/Wunkur.

69. Les travaux d'infrastructure se sont poursuivis en vue de la mise aux normes des infrastructures existantes, pour éviter tout ralentissement des déploiements.

Culture de la performance

70. Le programme de camp intelligent des Nations Unies vise à protéger et à appuyer les soldats de la paix et à intégrer la technologie comme moyen de démultiplier ces fonctions fondamentales. Le premier camp intelligent, servant de quartier général au bataillon indien, a été construit par la FISNUA avec l'appui et les conseils du Département de l'appui opérationnel et a été inauguré le 6 mars. Le plan de construction du camp intelligent approuvé pour 2023 comprendra la base opérationnelle de compagnie Highway dans le secteur centre, le quartier général du secteur sud à Athony et la base opérationnelle de compagnie Agok dans le secteur sud.

71. La mise en place réussie du camp intelligent pilote à Dokura/Rumajak a permis à la mission de mieux cerner ses ressources et les possibilités d'accroître la résilience, de réduire la consommation de carburant et d'augmenter la fiabilité des systèmes de survie essentiels. Le projet pilote en est à la phase de réalisation des avantages et le projet global, à la phase de construction à échelle.

72. Pour renforcer sa perception de la situation et la rapidité de sa réaction, la mission a lancé son système d'alerte rapide, qui vise à recueillir des données ventilées par sexe et à répondre aux alertes en consultant pleinement les habitants. Le système d'alerte rapide œuvrera avec la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le système géospatial d'appréciation de la situation SAGE, lancé en février, et le mécanisme de coordination du renseignement dans les missions de maintien de la paix, qui s'appuie dans une grande mesure sur le système d'alerte rapide pour la collecte d'informations. La mission a également accompli d'importants progrès dans la mise en place du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, notamment en parachevant son cadre de résultats, qui comprend des indicateurs d'impact pour lesquels la FISNUA a régulièrement collecté des données. Les 21 et 22 mars 2023, la Force a procédé à sa première évaluation d'impact du Système.

Lutte contre la pandémie de COVID-19

73. L'unité médicale de la FISNUA a maintenu les mesures mises en place et continué de suivre les directives du Siège et de l'Organisation mondiale de la Santé concernant la gestion des cas de COVID-19. Vingt cas positifs ont été enregistrés au cours de la période considérée. La mission reste vigilante et effectue un dépistage concernant tous les cas suspects.

Déontologie et discipline

74. Aucune allégation relative à des faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été rapportée durant la période considérée. Les activités de sensibilisation et de mise en garde ont été amplifiées par la Section déontologie et discipline au moyen de la formation de 105 membres du personnel militaire, dont une femme, provenant de pays fournisseurs de contingents dans leurs différents lieux d'affectation. Six formations mensuelles d'initiation ont été dispensées à : 8 civils, 57 officiers d'état-major et observateurs militaires, 21 policiers civils, 1 Volontaire des Nations Unies et 17 membres des contingents, dont 16 femmes. La Section déontologie et discipline a également organisé 12 sessions de remise à niveau à l'intention de 29 observateurs militaires et de 252 membres du personnel militaire des pays fournisseurs de contingents, dont 30 femmes. Elle a continué de faire progresser les réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a également mis en place un exercice de simulation pour compléter la formation à la conduite et à la discipline, ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles à l'intention du personnel en tenue et des civils.

Information

75. Durant la période, la Section de la communication stratégique et de l'information de la FISNUA a formé quelque 46 journalistes locaux, pendant trois sessions en novembre, décembre et février, aux lois sur les médias et à la déontologie en la matière et a entrepris des programmes de sensibilisation et d'éducation pour lutter contre les discours de haine, la mésinformation et la désinformation. Une plateforme réactive dans le cyberspace et des activités sportives à l'intention des jeunes, y compris un théâtre mobile, ont fait partie des efforts déployés pour combattre la mésinformation et la désinformation en s'appuyant sur le dispositif de communication intégrée de la mission.

V. Aspects financiers

76. Par sa résolution [2660 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 novembre 2023 le mandat de la FISNUA.

77. Par sa résolution [76/281](#) du 29 juin 2022, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 259,7 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

78. Au 23 mars 2023, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 121,1 millions de dollars. À cette même date, le montant total de contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 3 191,9 millions de dollars.

79. Le remboursement au titre des dépenses afférentes aux contingents, au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome est en passe d'être effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations et recommandations

80. J'estime encourageantes les conclusions du sommet du 12 janvier qui s'est tenu à Djouba entre le Président du Soudan du Sud et le Président du Conseil souverain et commandant des Forces armées soudanaises, qui ont manifesté la volonté de reprendre les pourparlers sur le processus politique à Abyei et de coopérer sur leur frontière commune. Je me félicite également de la tenue à Djouba le 18 janvier du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui a pris plusieurs décisions, dont celle concernant le redéploiement des forces gouvernementales hors de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Je prends note de la tâche qui a été confiée au secrétariat du Mécanisme conjoint, à savoir l'élaboration d'une stratégie en vue de la sensibilisation des populations locales le long de la frontière commune, y compris Gok Machar, ce qui pourrait faciliter la reprise des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans son secteur 1. J'exhorte les parties à prendre des mesures énergiques pour veiller à mettre en œuvre les points figurant dans le document final.

81. Je suis très préoccupé par l'effet que les combats qui se déroulent au Soudan pourraient avoir sur l'action visant à parvenir à un règlement pacifique du statut définitif d'Abyei et des questions frontalières, ainsi que sur l'application du mandat de la FISNUA à tous les niveaux. L'ONU demeure disposée à accompagner les parties dans un processus politique inclusif en vue du règlement de la question d'Abyei, en travaillant étroitement avec l'Union africaine et l'IGAD.

82. Si je me félicite des mesures prises par les forces de sécurité sud-soudanaises pour apaiser les violences entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka dans le sud d'Abyei et dans la partie nord de l'État de Ouarrap (Soudan du Sud), je suis préoccupé par la persistance de la présence des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des agents du renseignement et de la Police nationale sud-soudanaise dans le sud d'Abyei, en violation du statut démilitarisé de la zone. Je suis également inquiet de la décision du Gouvernement soudanais de déployer des agents de la Police nationale soudanaise dans la partie nord d'Abyei. Je souscris à l'appel lancé par le Conseil de sécurité tant au Soudan qu'au Soudan du Sud, à savoir que la zone d'Abyei doit être démilitarisée, toutes les forces autres que celles de la FISNUA et du Service de police d'Abyei, une fois celui-ci mis sur pied, devant s'en retirer.

83. Je condamne fermement par ailleurs la poursuite des combats entre les Ngok Dinka et les Twic Dinka, qui ont entraîné des pertes humaines, la destruction d'habitations et le déplacement de populations, affaiblissant ainsi le tissu social déjà fragile. Les tensions entre ces deux communautés ont favorisé une augmentation de la circulation des armes et des munitions parmi la population civile, en particulier les jeunes. Je suis particulièrement préoccupé par le recrutement et l'utilisation éventuels de mineurs, au cours des hostilités, qui pourraient constituer des violations du droit international. À cet égard, je demande à toutes les parties prenantes, notamment aux autorités locales et aux populations, de mettre fin aux hostilités et de renforcer leur collaboration avec la FISNUA, par la communication d'alertes rapides.

84. Je demande aux dirigeants ngok dinka et twic dinka d'accorder la priorité à l'application de l'accord de cessation des hostilités du 4 avril 2022 et me félicite de la réunion des deux communautés qui s'est déroulée le 20 mars sous les auspices du Président du Soudan du Sud. L'ONU est prête à faciliter un dialogue inclusif, la cohésion sociale et la réconciliation, en appui aux autorités sud-soudanaises.

85. Je demande également aux représentants misseriya et ngok dinka de mettre à profit l'engagement constructif manifesté à la conférence saisonnière tenue en mars, pour s'atteler à une cohabitation pacifique, en particulier pendant la période de transhumance, et garantir une participation véritable des femmes au processus de paix.

86. Venant compléter les activités qu'elle a menées pour se concerter avec les populations locales et les premières phases de l'application du programme conjoint des équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud pour Abyei, la FISNUA a fourni une aide importante à la consolidation de la paix, axée sur les domaines de la gestion de l'eau, de la santé et des moyens de subsistance. Alors que les combats au Soudan devraient considérablement influencer sur l'exécution du programme conjoint, la FISNUA et les deux coordonnateurs résidents travaillent d'arrache-pied pour veiller à la poursuite de plusieurs aspects clefs du programme, y compris ceux visant à remédier à la dégradation de la situation humanitaire et aux difficultés économiques dans la zone d'Abyei.

87. Tout en saluant les efforts de la police des Nations Unies visant à encadrer et à renforcer les capacités des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte, je rappelle que les deux parties doivent participer à un exercice conjoint de planification intégrée afin d'élaborer une stratégie de feuille de route pour la mise en place du Service de police d'Abyei en vue de régler bon nombre de problèmes persistants ayant trait à l'état de droit dans la zone d'Abyei, jusqu'à ce que les parties s'entendent sur son statut définitif.

88. Je condamne les restrictions répétées à la liberté de circulation de la FISNUA et de ses vacataires, qui empêchent la mission de s'acquitter pleinement de son mandat. Je demande aux deux parties de garantir le maintien de la liberté de circulation de la FISNUA dans sa zone de responsabilité.

89. Si la FISNUA fait tout son possible pour maintenir la sécurité et la stabilité dans la zone d'Abyei, elle continue d'être sollicitée à l'excès, notamment en l'absence de progrès dans le déploiement des trois unités de police constituées, dans le cadre de l'effectif autorisé par le Conseil de sécurité, et j'invite instamment les parties à permettre ce déploiement. L'on s'attend à ce que la capacité de la mission soit entravée par les violences qui ont éclaté au Soudan en avril, notamment les déploiements restants de troupes et de matériel appartenant aux contingents.

90. Au cours de la période considérée, la FISNUA a supervisé les dernières phases de sa transition, à partir d'une Force constituée d'effectifs provenant d'un seul pays fournisseur de contingents, en une Force multinationale dont les contingents sont

issus de huit pays. Je félicite les pays fournisseurs de contingents et la mission pour ce succès.

91. Je tiens à remercier le Chef par intérim de la mission et commandant de la force de la FISNUA, le général de division Benjamin Olufemi Sawyerr, mon Envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique, Hanna Tetteh, ainsi que l'ensemble du personnel de la FISNUA et des organismes, fonds et programmes à Abyei, de leur détermination en faveur du maintien de la paix et de la sécurité dans des conditions de plus en plus difficiles.

Carte

UNISFA FEBRUARY 2023

UNITED NATIONS
Geospatial 

